

# prospectif

résumé d'étude  
www.stat.vd.ch  
n°7 décembre 2020

## DÉMOCRATIE ET NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION

*Alors que les régimes démocratiques semblent aujourd'hui confrontés à un scepticisme croissant à l'égard des institutions qui les gouvernent, l'idée d'«améliorer» le système parlementaire par de nouveaux outils «participatifs» n'a cessé de se répandre. Des expériences de démocratie participative se sont multipliées également en Suisse. Des méthodes incluant le tirage au sort, des conférences de citoyens ou des échanges plus denses entre administration et population, pour ne citer que ces exemples, se sont développées. Statistique Vaud propose un tour de la question sur la base de cas étrangers, suisses et vaudois, et conclut que les autorités politiques sont invitées à garder à l'esprit ces nouvelles façons de vivre la démocratie.*

Tout en rappelant le contexte dans lequel la démocratie «participative» a émergé, ainsi que les raisons qui ont présidé à son développement, le présent Prospectif, qui résume l'étude «Démocratie et nouvelles formes de participation» publiée par Statistique Vaud, se concentre sur les nouveaux modes d'expression démocratique. Ces modes, souvent imaginés voici un demi-siècle, se sont imposés surtout depuis le début du millénaire. **Ils comprennent notamment:**

- les différentes utilisations du **tirage au sort** destiné à construire des «échantillonnages» de personnes appelées à débattre, en dehors de cadres institutionnels «classiques», de sujets d'actualité;
- les **conférences de citoyens** organisées non seulement pour solliciter leur avis, par exemple à propos d'un plan de quartier, mais aussi, parfois, pour récolter leurs idées;
- les **budgets participatifs**, que des villes commencent à adopter et qui doivent permettre aux habitants de gérer plus ou moins directement une partie du budget municipal;

- des nouvelles approches de l'**action administrative** créant un échange plus étroit entre les administrations publiques et la population.

En conclusion est présentée une **série d'enjeux** que les pouvoirs publics sont invités à garder à l'esprit afin de marier aux mieux les contraintes de leur travail et les besoins démocratiques qui se font sentir aujourd'hui.

### UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ

L'actuelle émergence de nouvelles formes de pratiques démocratiques s'inscrit dans un contexte tourmenté. Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, la mondialisation économique et technologique qui a accompagné le monde depuis la fin de la guerre froide a été progressivement contestée à l'intérieur même des pays occidentaux. Une série de mouvements politiques ont pris appui sur les désillusions qu'a pu amener la mondialisation pour mettre en doute le système démocratique, en particulier le système représentatif, jugé déconnecté des besoins «véritables» d'une certaine partie de la

**5** Sept enjeux pour préparer l'avenir

**6** Trois domaines importants

» [www.stat.vd.ch/prospective](http://www.stat.vd.ch/prospective)

© Statistique Vaud  
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne  
T +41 21 316 29 99  
info.stat@vd.ch

Edition : Statistique Vaud  
Gilles Imhof, Directeur  
Rédaction : Olivier Meuwly  
Mise en page : Statistique Vaud  
Imprimé en Suisse

Cet éclairage est publié sous la responsabilité éditoriale de Statistique Vaud. Les éventuelles opinions exprimées engagent son auteur et n'ont pas vocation à refléter la position de l'Etat de Vaud.



**STATISTIQUE VAUD**

Département des finances  
et des relations extérieures

population. **Ce phénomène de rejet s'est renforcé après la crise économique et financière des années 2008 et 2009.** Dans l'Est européen ou sur d'autres continents, la défiance envers les régimes démocratiques occidentaux a pu se traduire par l'apparition de régimes marqués par un certain autoritarisme. Dans les pays occidentaux en revanche, le doute croissant envers les systèmes parlementaires a aussi stimulé des appels à une démocratie renforcée mais aussi transformée, où la population serait davantage intégrée dans les décisions qui la concernent. Bien que le taux de confiance envers le système politique soit assez élevé en Suisse, en comparaison internationale, une demande de participation plus intense au processus démocratique a vu le jour chez nous.

## UN DÉBAT PERMANENT SUR LA PERFECTIBILITÉ DE LA DÉMOCRATIE

Les débats sur la nature de la démocratie et sur son fonctionnement ne sont pas chose nouvelle. **La démocratie s'est construite pas à pas**, d'abord à travers la conviction qu'un parlement élu par des citoyens dotés d'un niveau de fortune suffisant jouirait d'une indépendance nécessaire au sain exercice du pouvoir. Puis, dans l'idée que tout citoyen devait participer à la construction de la «volonté générale» quel que soit son niveau de formation ou sa profession, il a été décidé d'élargir le cercle des personnes habilitées à voter, par le biais du **suffrage universel**, longtemps exclusivement masculin. En Suisse, la démocratie représentative, où le Parlement siège au centre du pouvoir politique, a été peu à peu doublée, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, d'instruments de démocratie directe.

La démocratie a donc toujours fait l'objet **d'intenses discussions**, sur son périmètre, sur son élargissement possible, sur ses limites. Si, dans les pays européens, elles se sont surtout concentrées sur les réformes dont aurait besoin le système parlementaire, en Suisse, elles ont tourné autour des améliorations susceptibles d'être apportées aux outils de démocratie directe que les Helvètes utilisent si abondamment : faut-il réajuster le référendum pour lui permettre d'être dirigé, par exemple, contre une partie d'une loi (dans les années 1990)? Plus récemment, la question s'est posée de savoir s'il ne fallait pas contrôler les initiatives populaires soupçonnées de s'opposer à des traités internationaux que la Suisse a signés. Ces exemples montrent combien la discussion sur les adaptations possibles de la démocratie telle qu'elle est pratiquée n'a jamais cessé.

“ Cette discussion a également emprunté le chemin d'une réflexion sur les moyens d'intégrer davantage de personnes dans les processus démocratiques. ”

En Suisse, cette discussion a également emprunté le chemin d'une réflexion sur les moyens **d'intégrer davantage de personnes dans les processus démocratiques** (parlementaires ou directs, via les élections ou les votations), notamment par le truchement de la nationalité ou de l'âge d'accès à l'exercice des droits politiques. La question d'ouvrir le droit de vote à des **personnes non titulaires du passeport suisse**, comme celle d'abaisser l'**âge minimal** du droit de vote, s'invite désormais fréquemment aux ordres du jour politiques, dans les cantons ou au niveau de la Confédération. En même temps, en Suisse, dans le cadre de sa démocratie semi-directe, surgit de façon tout aussi régulière la question de savoir si cette dernière ne serait pas conçue trop largement et s'il ne conviendrait pas de la restreindre en augmentant le **nombre de signatures** requis pour lancer une initiative.

## L'AVÈNEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

C'est dans ce contexte de réflexion sur une réforme des mécanismes démocratiques qu'ont été élaborés divers instruments destinés à renforcer le rôle de la population dans les prises de décision qui la concernent. C'est ce que l'on appelle la démocratie participative, qui vise à améliorer la participation des individus aux procédures démocratiques, une démarche qui ne peut être réduite à la seule participation aux élections ou, en Suisse, aux votations. **L'idée de participation envisagée ici implique celle d'engagement, par des moyens**

“ L'idée de participation envisagée ici implique celle d'engagement. ”

**d'action à définir**, dans le dessein d'intégrer davantage encore les gens dans les mécanismes décisionnels, ou à tout le moins consultatifs.

Puisant parfois dans des idées nées les années 60 et 70, une période qui avait déjà débouché sur une remise en cause des modes parlementaires «traditionnels», la démocratie participative vise deux objectifs principaux :

1. **Renforcer une proximité plus grande** entre la population et les personnes chargées de conduire les processus administratifs et politiques.
2. **Encourager un dialogue entre autorités et population** qui permette aux gens de transmettre leurs préoccupations aux autorités ayant pour mission de porter les décisions finales et, peut-être surtout, qui leur garantisse d'être entendus.

## ET EN SUISSE ?

Par sa structure fédéraliste, la Suisse connaît moins le problème, souvent mis en exergue à l'étranger, d'une distanciation entre politique et population. La pratique des outils de démocratie semi-directe favorise également une culture politique tournée vers le dialogue et la délibération citoyenne. De plus, le système de milice, bien que souvent critiqué aujourd'hui, a en outre bâti une culture de la proximité dans et par lequel les citoyens peuvent être appelés à remplir diverses fonctions dans le cadre de la vie sociale et politique, en principe à titre bénévole.

L'«esprit» du système de milice irradie ainsi les mécanismes constitutifs de l'organisation politique suisse : les détenteurs du pouvoir vivent dans la société «réelle». La démocratie directe, adossée à des mécanismes de consultation très sophistiqués, semble ainsi exaucer par elle-même les désirs des partisans d'une démocratie élargie chez nos voisins. La Suisse a pourtant intégré les outils de la démocratie participative comme des moyens d'approfondir ses propres procédures, dans le but d'associer aussi des personnes qui auraient tendance à se détourner de la vie politique «classique» (jeunes, étrangers, etc.).

## DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET NUMÉRIQUE

Les débats sur la démocratie participative n'auraient probablement pas connu l'essor qui les porte depuis quelques années sans **les progrès colossaux enregistrés par les technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Ainsi l'expansion massive du *digital* dans notre quotidien a permis une réflexion renouvelée sur les usages et les instruments de la participation de la population ; les TIC ont stimulé les imaginations en inventant des moyens variés de mise en communication avec autrui ; et ils ont ouvert la voie à des échanges qu'il aurait été difficile de concevoir avec les modes opératoires du XX<sup>e</sup> siècle. La récente crise sanitaire a montré l'importance de ces technologies sur notre quotidien et les potentialités qu'elles peuvent déployer.

Malgré les réserves régulièrement émises à leur encontre, notamment dans le domaine de la protection des données, **elles sous-tendent quasiment toutes les démarches mises en place jusqu'ici, de façon plus ou moins directe**. Le numérique ne s'est pas seulement immiscé dans les nouvelles pratiques démocratiques, réunies sous le nom de « démocratie participative ». Il a aussi attisé de nouvelles réflexions sur les pratiques classiques, certes inscrites dans des procédures strictes mais considérées comme garantes de leur efficacité et de leur crédibilité. Des voix nombreuses demandent ainsi que les instruments de démocratie directe, auxquels la Suisse recourt avec gourmandise, s'adaptent aux possibilités qu'offre désormais le numérique. Certains souhaitent que la récolte de signatures (pour les référendums et les initiatives) puisse être conduite par le biais de plateformes numériques ; d'autres veulent aller plus loin et espèrent que non seulement les campagnes de votation, mais aussi les votations elles-mêmes, puissent le plus vite possible se dérouler sur internet. **Plusieurs voix critiques se font toutefois aussi entendre**, rappelant par exemple que le numérique n'est pas qu'un outil, mais qu'il affecte en profondeur les comportements humains et présente eux aussi des risques potentiels : qu'advient-il de la protection des données ? De la sécurité et du secret de vote ? Et quid des « bulles de filtre » ou de la diffusion de *fake news* favorisée par l'émergence des réseaux sociaux ? Le Canton de Vaud a demandé que toute avancée en la matière ne soit possible que sous un contrôle strict, non garanti en l'état.

“ La récente crise sanitaire a montré l'importance de ces technologies sur notre quotidien et les potentialités qu'elles peuvent déployer. ”

## UN INTÉRÊT NOUVEAU POUR LE TIRAGE AU SORT

Les nouvelles pratiques démocratiques ont parfois ressuscité des procédures qui avaient disparu depuis fort longtemps, broyées par l'idée que la démocratie ne pouvait être subordonnée qu'au choix rationnel de la personne libre de ses décisions. Ainsi en vint-il du **tirage au sort**, banni des rituels démocratiques dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou refoulé dans ses marges, car jugé incompatible avec une gestion des affaires publiques qu'il paraissait inacceptable d'abandonner au hasard. Or, **avec la méfiance qui a grandi** envers les institutions parlementaires, le tirage au sort, depuis quelques années, a retrouvé une **place importante** dans les propositions de celles et ceux qui aspirent à réformer le fonctionnement de la démocratie.

Parfois évoqué comme une solution de rechange au parlementarisme, il est surtout sollicité comme **auxiliaire des chambres élues**, par exemple pour composer une troisième chambre dans les systèmes bicaméraux. Tirée au sort, cette chambre aurait pour mission de fournir des avis que les gouvernements seraient, plus ou moins selon les auteurs, obligés à suivre. Le sort est aussi requis pour les « **conférences de citoyens** » ou « jurys citoyens » (ou encore *focus groups*), des rassemblements de personnes qui ont pour mission de se prononcer, après audition d'experts, sur d'importants sujets de société controversés (OGM, nucléaire...) et de transmettre un rapport aux organes élus. Nées dans les années 70, ces assemblées, composées de volontaires ou tirées au sort, sont **assez fréquentes dans les pays ne connaissant pas de procédure de démocratie directe** mais existent aussi en Suisse.

D'autres expériences impliquant le sort ont vu le jour : à l'imitation de ce qui se fait notamment dans certains Etats des Etats-Unis, des groupes de citoyens ont été réunis pour rédiger, dans le cadre des votations, une brochure explicative complémentaire

## Démocratie représentative

*La démocratie représentative est le système par lequel les citoyennes et les citoyens délèguent à une assemblée élue (le parlement) le pouvoir de voter des lois et de contrôler le gouvernement.*

## Démocratie directe

*La démocratie directe est le système par lequel le peuple est censé exercer directement le pouvoir à la fois législatif et exécutif, sans l'intermédiaire de représentants. Ce système n'a quasiment jamais existé dans sa forme pure, même dans la Grèce antique.*

## Démocratie semi-directe

*C'est le système que connaissent la Suisse et la quasi-totalité des cantons qui la composent. Il combine la démocratie de type représentatif et la démocratie directe. Le peuple détient, dans ce système, des outils qui lui permettent de refuser des lois votées par le Parlement lorsqu'un certain nombre de citoyennes et de citoyens le demandent (référendum législatif facultatif) ou de ratifier ou non des modifications de la Constitution (référendum obligatoire), voire de proposer des modifications de cette même Constitution (initiative populaire). Ce type de référendum existe parfois dans certains cantons pour les lois ou certaines dépenses.*

## Démocratie participative

*On appelle démocratie participative les nouvelles formes de participation citoyenne visant à renforcer les liens entre les citoyens et les autorités politiques afin d'élargir les voies d'accès à la vie démocratique et de transcender l'acte citoyen.*

aux brochures officielles et aux opinions des partis et groupes de pression. L'idée est que les citoyennes et citoyens, peut-être méfiants envers les rapports en provenance du monde politique, s'intéresseront davantage aux votations s'ils peuvent compter sur des avis de non-spécialistes, pris dans la population. Mais ce regain d'intérêt pour le tirage au sort n'aurait pu se matérialiser **sans le concours d'algorithmes de plus en plus complexes**, à même de garantir que le groupe de personnes retenu représente bien la population dans sa diversité (âge, sexes...), sous la forme de « **mini-publics** ».

## UNE DÉMOCRATIE «INTÉGRATIVE»

L'intégration plus forte des individus, pourvus ou non de droits politiques, dans les processus décisionnels est fondée sur **un dialogue plus intense** entre la population et les autorités. Ce dialogue doit être conçu de telle sorte qu'il promette aux individus que **leur avis sera pris en compte** et qu'il n'est pas manipulé. Sans cette garantie, les gens pourraient se montrer déçus de ces procédures et fuir encore plus l'engagement politique que les démarches participatives avaient au contraire pour vocation d'encourager. C'est toute la difficulté de ces démarches.

Même si le poids du peuple dans le système suisse est important de par les instruments de démocratie directe dont il dispose, les démarches participatives se multiplient dans notre pays. **Détenir la décision finale ne suffit plus forcément aux gens, qui souhaitent de plus en plus être associés plus activement aux processus délibératifs.** Ce souhait est particulièrement visible dans les procédures liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Les premières expériences ont été mises sur pied il y a une vingtaine d'années mais, désormais, un projet de construction d'importance ne peut être imaginé sans une participation de la population. Des procédures de plus en plus précises et transparentes sont développées au service d'une intégration accrue de la population, sans que les autorités ne se sentent privées de leur pouvoir décisionnel.

## LA VILLE AU CENTRE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF

Sans doute l'urbanisation du pays offre-t-elle un champ d'expérimentation pour les nouvelles façons de dessiner le vivre-ensemble et les modalités de décision politique. Les villes ont ainsi souvent été pionnières dans l'élaboration de processus participatifs impliquant certes les citoyennes et les citoyens, mais aussi des populations plus récemment installées. Ces populations s'avèrent souvent peu au fait des mécanismes politiques locaux, mais ne sont pas pour autant indifférentes à l'organisation de l'environnement social et construit dans lequel elles vivent. **Les spécificités de la vie urbaine dans la société moderne ont ainsi pu fonctionner comme de puissants catalyseurs de méthodes inédites de l'organisation politique.**

C'est ainsi dans des zones urbaines qu'a été inventé le **budget participatif**. L'idée est d'allouer une partie du budget municipal à la libre initiative des individus, appelés à se prononcer sur l'affectation des fonds. Plusieurs villes européennes, Madrid et Paris notamment, ont ainsi détaché une part parfois significative de leur budget d'investissement pour la soumettre à des choix populaires directs. De nouveau, ces mécanismes peuvent paraître moins nécessaires dans un système suisse où l'avis de la population est continuellement sollicité à travers maintes votations populaires. Ils n'en ont pas moins trouvé un écho particulier, comme à Lausanne, où un budget (prélevé sur le budget de fonctionnement) a été consacré à la réalisation de projets dans les différents quartiers que compte la ville, sous la houlette des habitants et en coordination avec les autorités municipales.

“ Nous sommes entrés dans l'ère du *open government* qui, non seulement rapproche les administrations de leurs usagers, mais doit aussi mieux les intégrer dans leurs modes de travail. ”

## L'ADMINISTRATION N'EST PAS EN RESTE

Le numérique a permis de repenser les relations entre la population et le monde politique, en offrant des outils facilitant la communication, l'échange, la récolte de données et d'opinions. Une démocratie plus souple, telle est en tout cas l'ambition de ses initiateurs, a pu se mettre en place, impliquant davantage de personnes dans les rouages politiques. L'administration n'est pas demeurée en marge de ce mouvement. **Corollaire du poids grandissant qu'elle a acquis dans l'organisation de la vie de nos sociétés modernes, l'administration a été elle aussi invitée à reconsidérer ses modes d'action** et surtout d'interaction avec la population. Là aussi, l'essor des TIC a ouvert une gamme de processus nouveaux qui simplifient les démarches administratives.

Depuis une vingtaine d'années, des plateformes ont rendu plus aisé l'accès à des documents officiels. La réflexion s'est poursuivie dans l'idée, comme sur le plan politique, de réduire la distance entre administration et population. Nous sommes entrés dans l'ère de *l'open government* qui, non seulement rapproche les administrations de leurs usagers, mais doit aussi mieux les intégrer dans leurs modes de travail. Elles sont ainsi conviées à davantage consulter la population, à mieux présenter leur travail, à se soucier des préoccupations des usagers, en somme à sortir de leurs bureaux. Sont également testés, aujourd'hui, par exemple au sein de l'administration genevoise, des mécanismes capables de mieux utiliser le savoir des individus pour des projets notamment techniques, par le biais d'échanges qui, au-delà d'une simple réception d'avis divers, constituent de véritables plateformes de discussion.

## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE: UNE PANACÉE ?

Apport réel dans les pays qui ne sont régis que par des systèmes purement représentatifs, les mécanismes associés à une démocratie participative offrent à la population des **sas de respiration à même de renforcer des modes de collaboration** originaux avec le pouvoir politique. La défiance qui s'est emparée de certains segments de la population envers le monde politique au fil des années pourra sans doute, à tout le moins, être adoucie. Certaines voix reprochent néanmoins à la démocratie participative de n'être qu'un succédané de démocratie qui réserve, malgré tout, les décisions aux mêmes cercles de personnes qui avaient été pris pour cible par ces nouvelles formes d'expression démocratique.

La démocratie participative séduit néanmoins de plus en plus d'adeptes, y compris en Suisse où, nous l'avons dit, le Parlement et les partis politiques, liés et attachés par la démocratie directe, ont peut-être moins mauvaise presse qu'à l'étranger. La population suisse a néanmoins également manifesté son désir, au-delà des outils qu'elle a à sa disposition, **d'être mieux associée aux décisions**, que celles-ci relèvent du niveau politique ou du niveau administratif. La démocratie participative peut ainsi servir à compléter la démocratie directe par sa capacité à ouvrir de nouveaux canaux d'expression et, peut-être, à désamorcer de possibles conflits en maintenant un dialogue sérieux entre autorités et population.

## SEPT ENJEUX POUR PRÉPARER L'AVENIR

De ce constat, il ressort sept pistes de réflexion comme autant d'enjeux qu'un petit Etat comme le canton de Vaud a intérêt à méditer, pour l'avenir de son système démocratique.

### UNE DÉMOCRATIE EN MOUVEMENT

#### Enjeu n° 1 Agir face à la méfiance envers le système représentatif

Dans le contexte de méfiance envers les institutions démocratiques que nous connaissons, de nombreux individus ou groupes se sentent exclus des processus décisionnels du fait qu'ils n'auraient pas donné leur avis explicite à telle ou telle décision. La démocratie moderne ne peut faire fi de ces revendications.

##### Constat

La vie démocratique doit s'ouvrir aux nouveaux besoins apparus dans le sillage d'une forte méfiance envers les systèmes traditionnels de représentation de la volonté populaire.

##### Avertissement

Si ce travail n'est pas effectué, un risque de déconnexion entre une partie de la population et le monde politique ne peut être exclu.

#### Enjeu n° 2 Utiliser les critiques adressées à la démocratie pour en améliorer les processus

La démocratie, bien que de plus en plus sollicitée, n'est pas épargnée par des critiques assez vives dès que l'on évoque la crise écologique, l'essor du numérique ou la récente crise sanitaire. Il n'est pas rare d'entendre que la démocratie est trop lente, qu'elle manque d'efficacité, qu'elle ne répond qu'imparfaitement aux défis du temps présent. La démocratie directe n'échappe pas à ces critiques puisqu'on lui reproche d'attiser parfois des réactions dites populistes. La démocratie est un bien hautement perfectible qui a besoin du débat d'opinion.

##### Constat

Toute réflexion sur la démocratie, si elle est légitime, ne doit pas distraire de la nécessité de la défendre contre les critiques qui lui sont adressées, nombreuses aujourd'hui.

##### Avertissement

Si toutes les approches nouvelles de l'acte démocratique sont à saluer, elles ne doivent pas contribuer à saper les actions de l'Etat.

### RENFORCER LE LIEN ENTRE LE POUVOIR ET LA POPULATION

#### Enjeu n° 3 Enrichir les fonctionnements démocratiques par de nouvelles formes de médiation

Les mécanismes de représentation qui régissent les démocraties sont fondés sur des « médiations ». Celles-ci assurent le lien entre élus et électeurs, un lien qui se concrétise dans la préparation des lois qui gouvernent la cité et qui constitue la vocation première des parlements. Ces médiations sont nécessaires

à une vie politique saine. Remédier aux difficultés qu'elles traversent ne passe pas par leur abolition mais plutôt par la mise en place de nouvelles formes d'échange entre l'Etat et la société.

##### Constat

La démocratie représentative ou directe repose sur un système de médiation entre la population et les autorités, un système que peuvent enrichir les processus de démocratie participative.

##### Avertissement

Ces outils n'auraient pas pour mission d'abolir ou de remplacer les systèmes de médiation existants, mais bien plutôt de les compléter.

#### Enjeu n° 4 Vivifier la délibération et la proximité

Cet enjeu découle du précédent. La recherche de nouvelles formes de médiation et de participation démocratique emprunte deux axes principaux: 1) la quête d'une plus grande proximité entre la population et le « pouvoir » et 2) une nouvelle organisation de la délibération publique.

##### Constat

La démocratie participative, souvent invoquée en appoint des procédures usuelles, prend tout son sens lorsqu'elle débouche sur une amélioration de la proximité et des processus délibératifs.

##### Avertissement

Ne pas en utiliser les potentialités pourrait attiser une certaine frustration dans une population ouverte à ces nouveaux modes de dialogue.

#### Enjeu n° 5 Administrer en aménageant de nouveaux rapports avec la population

Les administrations doivent s'adapter à la nouvelle demande démocratique qui se fait jour. Ces nouvelles façons d'interagir et de coopérer avec la population devront aller au-delà des habituelles procédures de consultation et emprunter, par exemple, les diverses plateformes d'échanges qui commencent à voir le jour.

##### Constat

Une participation accrue de la population aux mécanismes de décision ne peut pas se limiter aux relations avec le monde politique, mais doit aussi englober les administrations publiques.

##### Avertissement

Laissées à leurs habitudes, ces dernières pourraient donner l'impression de se replier sur elles-mêmes et perdre la confiance de la population.

## DÉVELOPPER LES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION INDISPENSABLES À LA PRATIQUE DÉMOCRATIQUE

### Enjeu n° 6 Transmettre les principes démocratiques par l'éducation et l'information

La démocratie est un apprentissage permanent. Il est dès lors judicieux de le commencer le plus tôt possible et, dans ce cadre, le rôle de l'école est essentiel. L'éducation à la citoyenneté a un rôle à jouer et la découverte du vivre-ensemble ne peut passer que par une pratique aigüe des mécanismes de dialogue et de tolérance qui sous-tendent la vie démocratique, même dans les petites classes. Au-delà de l'école, c'est l'ensemble de l'information à la population qui occupe une place centrale, qu'elle provienne des autorités ou des médias.

#### Constat

Les connaissances acquises au niveau scolaire, mais aussi à travers toute forme d'information, garantissent la formation de citoyennes et citoyens engagés, au fait des procédures et de leurs implications concrètes.

#### Avertissement

Ne pas exploiter l'espace éducatif et scolaire pourrait remettre en cause la pérennité du système démocratique sur le long terme.

### Enjeu n° 7 Prendre en compte d'une manière ou d'une autre le progrès technologique dans les pratiques démocratiques de demain

Le progrès technologique en général, et numérique en particulier, est une réalité de notre monde. La question de la démocratie n'y échappe pas. Les technologies de l'information et de la communication peuvent favoriser les relations entre la population, les administrations et le monde politique. Les TIC seront souvent d'une aide capitale, mais auront aussi tendance à susciter des réactions anxieuses. L'essor du numérique pose aussi des problèmes qu'il ne faut pas sous-estimer. La fiabilité des procédures est ainsi mise à l'épreuve. En l'état, le Canton de Vaud souligne les risques d'un développement excessif du numérique dès lors que la pratique démocratique, notamment le vote lui-même, est concernée, sans être assortie d'une véritable « politique de la donnée ».

#### Constat

Les impacts du progrès technologique sur la démocratie seront importants. Si la démocratie ne doit pas en tant que telle être indexée à ses exigences, il serait erroné de ne pas réfléchir à ses apports potentiels.

#### Avertissement

Refuser de lier technologie, notamment numérique, et démocratie risquerait de pénaliser cette dernière face aux générations futures, mais sous réserve d'une sécurité des opérations qu'il s'agit de garantir.

## TROIS DOMAINES IMPORTANTS

De ces sept enjeux, il ressort notamment trois domaines prioritaires où l'action de l'Etat paraît souhaitable sans qu'il ait à se mêler de débats portant sur la pratique démocratique et qui sont par nature du ressort du politique :

#### • E-démocratie

Mener une réflexion sur le cadre ainsi que sur la numérisation des outils de la démocratie (*e-voting*, *e-collect*, plateforme consultative, etc.), accompagner au besoin la population dans le cadre de leur utilisation, favoriser la diffusion de contenu numérique vulgarisé et finalement instaurer une veille démocratique dans les différents médias (par exemple dans la lutte contre les *fake news*).

#### • Formation

Intégrer rapidement dans la formation des jeunes la notion d'organisation collective comme une matière transversale qui serait enseignée dans l'ensemble des matières traditionnelles. Celle-ci doit notamment intégrer les enjeux liés à la démocratie et à la participation à la vie politique au sens large, y compris les nouvelles formes de participation démocratique.

#### • Communication

Réaliser au départ de chaque projet d'importance (Canton, communes) des plans de communication qui englobent de manière proactive la consultation des divers partenaires, y compris les citoyens. Communiquer de manière continue à travers l'ensemble des moyens à disposition (site internet, vidéos, presse, réseaux sociaux) et développer des outils interactifs favorisant les échanges en cours de projet avec la population (citoyens, groupes de citoyens, partis politiques, lobbies, associations, etc.).